

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00325
Propriétaire(s) : Benedict Sauv
Emplacement : 32, rue Oxford
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : partie du lot 53, plan enr. 88291
Zonage : TM13[2110]H(14.5)
Règlement de zonage : 2008-250

AJOURNÉE LE 17 OCTOBRE ET LE 21 NOVEMBRE 2018

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite démolir la maison isolée existante et construire un nouveau triplex de trois étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- Révisée** a) Permettre la réduction du retrait minimal de la cour latérale intérieure à 0,72 mètre du côté ouest de la maison, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 1,2 mètre.
- Révisée** b) Permettre la réduction du retrait minimal de la cour arrière à 2,44 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 7,5 mètres.
- Nouvelle** c) **Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 0 mètre, alors que le Règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 1,58 mètre.**

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.